

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 29 JANVIER A 18H30

Date de la convocation : 22/01/2018

Présents :

Mesdames Brigitte COULET, Nancy CAVALIER, Marie LE BONNIEC

Messieurs Jean-Jacques ESTEBAN, Julien NOGARET, Jean-Maurice MARTIN, Erick JUDE, Patrice HEQUET, Eric GASIGLIA, Gabriel COULET

Absent(s) :

Mesdames Chrystele FORGES, Marie-France LETERTRE

Messieurs Jean-Christophe BEDES, Pierre VALBRUN

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Erick JUDE

Le Compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire présente l'ordre du jour :

- Délibération portant sur l'acquisition de parcelles cadastrées A697 et A922,
- Délibération portant sur le mandat spécial pour déplacement d'élus,
- Délibération portant sur l'autorisation d'engager un emprunt,
- Délibération portant sur la convention avec HERAULT ENERGIE concernant l'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.
- Informations Générales

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 - Acquisition de parcelles cadastrées A697 et A922

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition des parcelles de terrain pour une superficie totale de 5 288 m² issue des parcelles cadastrées A697 et A922.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 50 000 € et des frais d'actes notariés en sus.

2 – Mandat spécial pour déplacement d'un élu

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DONNE mandat spécial à Monsieur le Maire pour son déplacement dans le cadre d'une journée d'information sur la création d'une commune nouvelle, le mercredi 06 décembre 2017 pour une durée de 1 jour.

PRECISE que les frais inhérents à cette mission seront remboursés à Monsieur le Maire sur présentation d'un état de frais.

3 – Autorisation d'engager un emprunt

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter l'emprunt désigné ci-dessus pour un montant de 60 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rattachant.

4 – Convention HERAULT ENERGIES concernant l'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Oùï l'exposé de Mme Brigitte COULET et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention entre HERAULT ENERGIES et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

AUTORISE ainsi le transfert à Hérault Energies des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'EDF, acteur identifié comme « obligé » dans la Loi Programme des Orientations de la Politique Energétique de 2005.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES.

5– Informations et questions diverses

A/ CONTRAT AIDE SERVICE ADMINISTRATIF

Le contrat aidé arrive à échéance le 28 février 2018. Ce contrat est actuellement mutualisé avec la commune de Saint-Sériès à hauteur de 50%.

La commune de Saint-Sériès est demandeuse d'une quotité plus importante. Eventuellement, Saint-Christol aura d'ici la fin de l'année un besoin.

Au tableau des effectifs, il est prévu un poste d'adjoint administratif à temps plein.

Il est donc proposé de stagiairiser l'agent au 1^{er} mars 2018 et de poursuivre la mutualisation avec Saint-Sériès à priori une répartition autre que celle actuelle car la commune de Saint-Sériès souhaite que l'agent intervienne plus d'heures.

Julien NOGARET demande s'il ne serait pas préférable de stagiairiser l'agent sur les deux communes en temps non complet. Sa crainte est qu'à l'échéance électorale de 2020 la commune est assumée la charge à 100%.

Monsieur le Maire précise que le montage sera discuté et validé en bureau.

B/ COMMUNE NOUVELLE / GROUPES DE TRAVAIL

A la suite de la réunion de travail qui s'est tenue le vendredi 26 janvier avec les services de l'état, il est nécessaire de définir les groupes de travail pour le COPIL mais également pour les commissions. Monsieur le Maire propose que les élus intéressés se positionne pour les commissions suivantes et ainsi soient désignés les membres des différentes commissions pour représenter la commune de Vérargues.

COFIL :

Jean-Jacques ESTEBAN + Julien NOGARET + Eric GASIGLIA

Commission COMMUNICATION :

Erick JUDE + Nancy CAVALIER + Eric GASIGLIA

Commission FINANCES / FISCALITE :

Brigitte COULET + Julien NOGARET + Jean-Jacques ESTEBAN + Gabriel COULET

Commission GOUVERNANCE + CHARTE + RESSOURCES HUMAINES :

Jean-Jacques ESTEBAN + Nancy CAVALIER

Commission URBANISME / TRAVAUX / PROJETS EN COURS / EAU ET ASSAINISSEMENT :

Jean-Maurice MARTIN + Marie LE BONNIEC + Erick JUDE + Patrice HEQUET

Commission ENFANCE / JEUNESSE / CRECHE / ALSH :

Julien NOGARET + Eric GASIGLIA + Marie LE BONNIEC

Commission PATRIMOINE / CULTURE / ASSOCIATIONS / FESTIVITES / TOURISME :

Eric GASIGLIA + Erick JUDE

C/ COMMUNE NOUVELLE / 1ERE PLAQUETTE DE COMMUNICATION AUX ADMINISTRÉS

Il est proposé le projet de la première plaquette de communication aux administrés.

Eric GASIGLIA mettrait plus en avant le titre « La commune nouvelle, pensons-la ensemble » et ne mettrait pas les panneaux des 4 communes sur la première page.

Cette rectification va être prise en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 19H50.

Le secrétaire de séance,
Erick JUDE